

Canada). c) \$1,176,000—traitements, indemnités et frais de déplacement du personnel canadien de soutien, de la Gendarmerie royale du Canada, des hôtes et hôtesses en provenance du Canada; les traitements du personnel japonais de soutien, des agents de sécurité japonaise, des hôtesses et ouvreuses japonaises et des machinistes.

2. a) \$6,500 relativement aux visites de personnalités de marque (52 visites officielles). b) Néant. Il a été l'invité du gouvernement japonais pendant la durée de son séjour.

3. a) \$10,000—personnalité de marque. Ce chiffre comprend le coût global des réceptions lors de la journée du Canada. b) \$105,000—cette somme comprend les cachets et les frais de transport. c) Les services de sécurité ont été assurés par l'Association japonaise et le gouvernement japonais. Le coût des costumes, accessoires, estrade et transport s'est élevé à \$25,000.

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

##### Question n° 955—M. Robinson:

Quel pourcentage des prévisions supplémentaires du ministère des Transports est destiné a) aux travaux d'hiver, b) à la diminution du chômage, c) à la sous-évaluation des dépenses, d) à la lutte contre l'inflation, e) aux nouveaux programmes, f) au recrutement d'employés supplémentaires?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Seulement 42 p. 100 des prévisions supplémentaires «A» du ministère des Transports pour 1970-191 sont compris dans les catégories suivantes:

	%
a) Travaux d'hiver	—
b) Diminution du chômage	42
c) Sous-évaluation des dépenses	—
d) Lutte contre l'inflation	—
e) Nouveaux programmes	—
f) Recrutement d'employés supplémentaires	—

Les autres prévisions supplémentaires «A» ne font pas partie des catégories susmentionnées, mais couvrent des dépenses imprévues comme:

1. Le nettoyage des hydrocarbures à la suite du naufrage du pétrolier *Arrow*.

2. L'affrètement d'un navire pour combler la perte du bac caboteur de Terre-Neuve, le n.c.v. *Patrick Morris*.

3. Règlement d'un conflit à propos de la construction du barrage Saint-Ours dans le système de canaux du Québec.

Pour 1970-1971, le ministère des Transports n'a pas fait appel aux prévisions supplémentaires «B».

#### GENDARMERIE ROYALE—LES PERQUISITIONS OPÉRÉES À LA BAIE DE PLACENTIA DE 1966 À 1970

##### Question n° 1014—M. Carter:

1. Au cours des années 1968-1969-1970, combien de maisons particulières de la région de la baie Placentia les agents de [M. Jerome.]

la GRC ont-ils fouillées afin de découvrir des marchandises de contrebande provenant du port d'attache américain d'Argentin?

2. Quel était leur mandat?

3. Quelles marchandises a-t-on confisquées et à combien ont-elles été évaluées?

4. Sur quels articles a-t-on perçu une taxe d'accise et à combien ont-ils été évalués?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** 1. 1968, 4; 1969, 21; 1970, 5.

2. Mandat de main-forte émis en vertu de la loi sur les douanes.

3. On a confisqué des téléviseurs, des produits du tabac, des appareils stéréophoniques, des électrophones, des magnétophones, des postes de radio, des montres, des réfrigérateurs, des cuisinières, des machines à laver la vaisselle, des pendules et réveils, du matériel photographique et de projection, des mixeurs, des nécessaires de toilette et des articles ménagers, le tout évalué à \$7,051.70.

4. On a perçu une taxe d'accise sur des téléviseurs, des électrophones, des appareils stéréophoniques, des pendules et réveils, des produits du tabac et des nécessaires de toilette, le tout évalué à \$2,482.90.

#### LE PROGRAMME DE FORMATION ET DE RECYCLAGE

##### Question n° 1034—M. Yewchuk:

1. Quels cours offre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans les cadres du programme de formation et de recyclage destiné aux adultes?

2. Combien de personnes se sont inscrites à chacun des cours offerts en 1970?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Les dossiers du ministère ne sont pas établis de façon à pouvoir fournir immédiatement les renseignements désirés. Il faudrait procéder à des recherches spéciales pour obtenir les détails demandés. Nous n'avons pas le personnel nécessaire pour entreprendre l'énorme tâche qu'implique la recherche requise pour une réponse précise et complète. En outre, notre ministère ne dispose pas de fonds lui permettant de se livrer à une recherche aussi onéreuse.

#### LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—LES DETTES IRRÉCUPÉRABLES

##### Question n° 1038—M. Hales:

1. Depuis l'inauguration du programme canadien de prêts aux étudiants jusqu'au 31 décembre 1970, combien de prêts étudiants les banques à charte ont-elles renvoyés chaque année au gouvernement comme étant non récupérables?

2. Quelle somme ces prêts représentent-ils?

3. Pour quelles raisons les a-t-on qualifiés de non récupérables?

4. Quelles sommes ont été recueillies par des agences professionnelles de perception et quel pourcentage le gouvernement verse-t-il pour ce service?